

Identification: Enedis-FOR-RES_18E

Version: 18 Nb. de pages: 32

Historique

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
17	02/12/2019	Prise en compte de l'article L. 342-2 du Code de l'énergie.	
18	04/05/2020	Simplification et unification du parcours client pour le raccordement des Installations susceptibles d'injecter et de soutirer.	

Document(s) associé(s) et annexe(s) :

Enedis-PRO-RES_67E: Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une Installation de Production en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis

Enedis-PRO-RES_65E: Conditions de raccordement des Installations de Production relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables ou d'un volet géographique

Enedis-PRO-RES_78E: Conditions de raccordement des Installations susceptibles d'injecter et de soutirer

Enedis-FOR-RAC_03E : Autorisation de communication d'informations confidentielles pour le raccordement d'un ou plusieurs Sites au Réseau Public de Distribution d'électricité

Enedis-OPE-RES_08E: Mode d'emploi des Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production de puissance > 36 kVA

Enedis-NOI-RAC_03E: Autorisations et mandats dans le cadre des raccordements traités par Enedis et formulaires associés

Enedis-FOR-RAC_02E: Mandat de représentation pour le raccordement d'un ou plusieurs Sites au Réseau Public de Distribution d'électricité

Résumé / Avertissement

Ce document précise les différentes fiches techniques à remplir par un Demandeur dans le cadre d'une demande de raccordement d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA au Réseau Public de Distribution exploité par Enedis.

Dans le cas d'une Installation souhaitant bénéficier du dispositif d'Obligation d'Achat, ce formulaire fait également office de demande de contrat d'achat.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès à vos données, de rectification, d'opposition et d'effacement pour motifs légitimes, ainsi que d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité des données à caractère personnel, en vous adressant à la Direction Clients et Territoires, Service National Consommateurs, Tour Enedis, 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DÉFENSE CEDEX.

Page : 1/32





Nous vous demandons d'accorder la plus grande attention à renseigner ce document. La qualité des éléments que vous nous communiquez (description du projet, localisation, plans...) est garante de l'élaboration de la solution technique de raccordement conforme à votre demande. Toute imprécision est de nature à allonger les délais de traitement de la demande.

Les demandes sont transmises à Enedis par courrier postal ou électronique, accompagnées des documents administratifs et techniques associés.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'Accueil Raccordement d'Enedis dont dépend votre Point de Livraison. Les coordonnées de ces accueils sont disponibles sur le site internet d'Enedis : www.enedis.fr.

La Proposition Technique et Financière et/ou la Convention de Raccordement qui découlera des informations communiquées deviendrait caduque si le descriptif du projet évoluait. Le cas échéant, vous vous engagez à nous transmettre toutes modifications de votre opération, afin de nous permettre de les prendre en considération.

DOCUMENTS CONSTITUTIFS D'UNE DEMANDE D'UNE PROPOSITION DE RACCORDEMENT AVANT COMPLETUDE DU DOSSIER

- ✓ le présent document complété, paraphé et signé par vos soins,
- ✓ le cas échéant, une copie du mandat ou de l'autorisation,
- ✓ un plan de situation (échelle recommandée 1:25000 ou 1:10000) avec l'identification des limites de la parcelle concernée,
- ✓ un schéma unifilaire de l'Installation explicitant notamment la répartition des onduleurs par phase.

Pour un raccordement BT:

- √ un plan de masse de l'opération (échelle 1:200 ou 1:500) avec l'emplacement du Point de Livraison souhaité,
- ✓ un (plusieurs) certificat(s) de conformité DIN VDE 0126 1.1 ou DIN VDE 0126.1.1/A1 (protection de découplage intégrée),
- √ un (plusieurs) certificat(s) de conformité NF EN ou CEI 61000-3-x ou CEI 61000-6-3 (respect des émissions harmoniques).

Pour un raccordement en HTA:

✓ un plan de masse de l'opération (échelle 1:200 ou 1:500) avec l'emplacement du poste de livraison souhaité.

DOCUMENTS CONSTITUTIFS D'UNE DEMANDE D'OFFRE DE RACCORDEMENT

- ✓ **le présent document** complété, paraphé et signé par vos soins,
- ✓ le cas échéant, une copie du mandat ou de l'autorisation,
- ✓ une copie du document administratif permettant l'obtention d'une Offre de Raccordement comme précisé au paragraphe "Contenu de la demande de raccordement" de la procédure de traitement des demandes de raccordement (Enedis-PRO-RES_67E) publiée sur le site internet d'Enedis,
- ✓ un plan de situation (échelle recommandée 1:25000 ou 1:10000) avec l'identification des limites de la parcelle concernée,
- ✓ un schéma unifilaire de l'Installation explicitant notamment la répartition des onduleurs par phase,
- ✓ un schéma unifilaire spécifique dans le cas d'une demande de raccordement indirect, décrivant la liaison entre le PdL et la (ou les) Installations de Production raccordée(s) indirectement,

Le cas échéant, la fourniture du récépissé de la déclaration ou l'autorisation d'exploiter ou du document valant récépissé de la déclaration ou de l'autorisation d'exploiter conformément aux dispositions des articles L. 311-1, L. 311-5, L311-6 et L. 312-2 du Code de l'énergie,

9

Page: 2/32



- ✓ un plan de masse de l'opération (échelle 1:200 ou 1:500) avec l'emplacement du Point de Livraison souhaité et l'identification du (ou des) bâtiment(s) support(s) du système photovoltaïque¹,
- ✓ titre de propriété du bâtiment d'implantation de l'Installation objet du contrat d'achat¹,
- ✓ le cas échéant, Contrat de mise à disposition de la toiture¹,
- ✓ le cas échéant, attestation d'architecte conformément à l'Annexe 3 de l'arrêté du 9 mai 2017¹,
- ✓ un certificat installateur, obligatoire à partir du 1er janvier 2018 en OA PV¹,
- ✓ une attestation de groupement solidaire dans le cas du raccordement indirect conforme au modèle fourni en annexe.

Pour un raccordement BT:

- ✓ pour les Installations avec protection de découpage intégrée à un (plusieurs) onduleur(s) ou sectionneur(s) automatique(s), la conformité des réglages des protections de découplage intégrées aux onduleurs définis par la pré-norme DIN VDE 0126-1-1/A1 sera attestée par les moyens suivants :
 - lors de la demande de raccordement : une attestation de conformité émise par un organisme accrédité à la pré-norme DIN VDE 0126-1-1/A1 : 2012-02 ou la DIN VDE 0126-1-1 : 2013-08 doit être jointe aux Fiches de Collecte envoyées par le Demandeur à Enedis,
 - avant la mise en service : vérification du réglage VFR 2019² (51,5Hz) :
 - cas 1 (recommandé): l'onduleur est réglé en usine et sort directement avec le bon réglage. Une attestation de réglage VFR 2019² est alors fournie par le constructeur. Cette attestation peut être remise à Enedis dès la demande de raccordement (jointe aux Fiches de Collecte), et doit l'être au plus tard lors de la demande de mise en service envoyée à Enedis par le producteur,
 - cas 2 : l'onduleur est réglé sur Site par l'installateur. Une attestation de réglage VFR 2019² est alors fournie par l'installateur. Cette attestation doit être remise au plus tard à Enedis lors de la demande de mise en service envoyée à Enedis par le producteur.

Dans tous les cas l'information disponible doit permettre d'identifier :

- √ l'équipement (l'onduleur),
- ✓ le constructeur,
- √ le responsable de la mise en œuvre des réglages,
- ✓ le réglage appliqué (VFR 20192),
- ✓ la date de référence pour la certification des réglages.

Enedis ne pourra procéder à la mise en service de l'Installation qu'après la fourniture d'une attestation de réglage (VFR 2019²).

- ✓ une (plusieurs) déclaration(s) de conformité du fournisseur d'onduleur accompagnée(s) de la copie du certificat de conformité à une des normes de limitation des émissions harmoniques NF EN ou CEI 61000-3 ou 61000-6-3,
- ✓ un plan de masse de l'opération (échelle 1:200 ou 1:500) avec l'emplacement du Point de Livraison souhaité.

Pour un raccordement en HTA:

- ✓ un plan de masse de l'opération (échelle 1:200 ou 1:500) avec l'emplacement du poste de livraison souhaité,
- ✓ l'attestation de tenue en régime perturbé du Réseau Public de Distribution pour les Installations dont la Pmax ≥ 5 MW.

² Le réglage VFR 2019 (découplage à 51,5 Hz) est prescrit par le code européen « RfG » publié le 27 avril 2019. Le réglage VFR 2014 (50,6 Hz) reste accepté dans l'attente de la publication de l'arrêté de mise en œuvre du code « RfG ». À partir de son entrée en vigueur, seul le réglage VFR 2019 sera accepté.



Page: 3/32

¹ En application de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les Installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.



Ces documents ainsi que les champs, du présent document, marqués d'un * sont considérés par Enedis comme obligatoires pour obtenir la complétude du dossier.

Pour le raccordement d'une Installation de stockage, veuillez décrire le comportement de l'Installation :

- en injection en complétant le chapitre « CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES EN INJECTION » de la Fiche A,
- en soutirage en complétant le chapitre « CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES EN SOUTIRAGE » de la Fiche A.

Veuillez compléter notamment les caractéristiques spécifiques au stockage :

- dans les Fiches B ou C,
- dans la Fiche E, selon le type d'Installation,
- dans la Fiche T1.

Les données concernant uniquement l'obligation d'achat sont identifiées en violet.

Par la signature du présent document, vous autorisez la transmission à EDF OA des données nécessaires à cette dernière pour établir votre contrat d'obligation d'achat (en particulier vos coordonnées et celles du Site de production, la puissance crête de l'installation et les données identifiées en violet).

L'arrêté du 9 mai 2017 précise à l'article 4 : " Une solution de paiement dématérialisée sera mise en place par l'acheteur obligé et intégrée au service de dépôt des demandes de raccordement du gestionnaire de réseau afin d'être opérationnelle au 1^{er} janvier 2018 ".

Pour permettre le paiement de la caution de réalisation, Enedis transmettra au demandeur une URL nécessaire au paiement en ligne. Le traitement et la validation de ce paiement entraînera de fait un délai supplémentaire de validation d'au moins un jour.

À partir du 1^{er} janvier 2018, pour être considérée comme complète une demande de raccordement doit comporter une preuve de paiement de la caution de réalisation auprès de l'acheteur obligé.





Fiche A - DONNÉES GÉNÉRALES DU PROJET

DEMANDEUR DU RACCORDEMENT : C'est le bénéficiaire du ra	ccordement. Tous les documents contractuels sont établis à
son nom.	
Nom du Demandeur*	
☐ Particulier (M, Mme, Mlle)	
☐ Société ³ ☐ Collectivité locale ou service de l'État	
SIREN (Société)*	
Nom de l'agence (pour les entreprises)	
Adresse*	
Code Postal – Ville-Pays*	
Interlocuteur (Nom, Prénom)*	
Téléphone	
e-mail*	
Interlocuteur Technique (Nom, Prénom)	
Téléphone	
e-mail*	
TIERS HABILITE (QUI ASSURE TOUT OU PARTIE DU SUIVI DE LA	DEMANDE DE RACCORDEMENT
Le Demandeur du raccordement a-t-il autorisé ou mandaté un	tiers ?* ☐ Oui ☐ Non
Si oui, renseigner les éléments suivants :*	
☐ le tiers dispose d'une autorisation⁴	
☐ le tiers dispose d'un mandat de représentation (Enedis-FOR	-RAC 02 E) ⁵
Dans le cadre de ce mandat, pour le raccordement de l'Insta du raccordement donne pouvoir au tiers mandaté de (coche	allation de Production décrit dans ce formulaire, le Demandeur er la ou les cases correspondantes) :
(Proposition Technique et Financière et Convention	ou les) document(s) contractuel(s) relatif(s) au raccordement de Raccordement, Convention de Raccordement Directe), et, en ontrat de Mandat et l'Avenant à l'Offre de Raccordement,
☐ procéder en son nom aux règlements financiers re	elatifs au raccordement,
☐ en cas de recours au L. 342-2 du Code de l'énergie le compte du Mandant (au sens du mandat de représ	e, exécuter le Contrat de Mandat et ses annexes au nom et pour sentation).
	sommation plus Production, si le Demandeur a habilité un tiers, cre joint à la demande de raccordement. Le tiers, qui sera Demandeur pour l'ensemble.
Personne / société habilitée :*	
Le cas échéant, représenté par M. ou Mme*Adresse* Téléphone* e-mail*	, dûment habilité(e) à cet effet

9

Page: 5/32

 $^{^{\}rm 3}$ Indiquer la forme juridique (exemple : SARL DUPONT) et fournir un KBIS.

⁴ L'autorisation est suffisante pour exprimer la demande de raccordement auprès d'Enedis mais, pour être destinataire des courriers relatifs au raccordement, il faut un mandat.

⁵ Le mandataire est habilité pour agir au nom et pour le compte du Demandeur : il devient l'interlocuteur d'Enedis jusqu'à la mise en service du raccordement, y compris pour les prises de rendez-vous. Tous les courriers lui sont ainsi systématiquement envoyés. Il peut en outre, si les cases du mandat correspondantes sont cochées, signer le CARD-I (dans tous les cas rédigé au nom du producteur) et la Proposition Technique et Financière et/ou Convention de Raccordement, et/ou régler les différents frais liés au raccordement.



LOCALISATION DILISITE

LOCALISATION DO SITE	
Nom de l'Installation ⁶ *	
SIRET ^{6 7} *	
Adresse*	
Code Postal – Ville*	
Code INSEE Commune ⁶ *	
Coordonnées GPS du PdL* [Latitude (Décimal) ; Longitude (Décimal)] dans le système WGS84	(;)
Type d'entreprise souhaitant bénéficier du contrat d'achat ⁸ *	☐ Microentreprises (ME) ☐ Petites et moyennes entreprises (PME) ☐ Entreprises de taille intermédiaire (ETI) ☐ Grandes entreprises (GE)
Secteur économique principal (au niveau du groupe de la NACE ^{8 9}) *	
Forme juridique de l'entreprise ^{8*} (SA, EARL \rightarrow voir KBIS)	
Le producteur est-il propriétaire du bâtiment d'implantation de l'installation ⁸ *?	☐ Oui☐ Non (joindre le contrat de mise à disposition de la toiture) Si Non, indiquer le nom du propriétaire du bâtiment:
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES EN INJECTION → Veuillez remplir les cas	ses ci-dessous ainsi que la Fiche T1
Puissance de production installée Pmax ⁶ 10 * → correspond à la puissance qui figure, le cas échéant, dans la déclaration ou la demande d'autorisation d'exploiter	kW ¹¹
Injection de la production (nette d'auxiliaire) sur le Réseau Public de Distribution*	☐ La vente totale de la production☐ La vente du surplus de la production (déduction faite de la consommation)☐ L'électricité produite sera entièrement consommée sur le Site ¹²
Puissance de production maximale nette livrée au Réseau Public de Distribution* → correspond à la puissance de raccordement en injection ⁶ 13 (Pracc inj) ✓ Le respect de la puissance de raccordement en injection est	kW ¹¹ □ Oui, par bridage statique ¹⁴ □ Oui, par bridage dynamique ¹⁴ □ Non

P

Page : 6/32

⁶ Donnée rendue publique en application de l'arrêté du 7 juillet 2016.

⁷ Renseigner le SIRET correspondant au Site de l'Installation de Production, dans le cas où le Demandeur est une entreprise ou un établissement.

⁸ En application de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

⁹ Le code NACE est un code à 4 chiffres (informations disponibles sur le site internet de l'INSEE https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-RA-07-015).

¹⁰ Pour l'application des dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 23 avril 2008, « Pmax » désigne la puissance installée définie à l'article 1 du décret du 7 septembre 2000. La tension de raccordement de référence est déterminée en fonction de la puissance P_{max}.

¹¹ kW = kVA en BT en considérant une injection à cos (phi)=1.

¹² Il n'y a pas établissement d'une Offre de Raccordement dans ce cas et seule une Convention d'Exploitation organisera les modalités d'exploitation avec le Réseau Public de Distribution. Dans le cas où le Demandeur souhaite bénéficier de la prime Pb au sens de l'article 8 de l'arrêté du 9 mai 2017, un Contrat d'Accès au Réseau de Distribution en Injection (CARD-I) sera établi.

¹³ Cette puissance est calculée par le Demandeur à partir de la puissance nominale de fonctionnement des Ouvrages de Production installés déduction faite de la consommation minimale des auxiliaires et des autres consommations minimales uniquement si ces dernières soutirent conjointement lors des périodes de production. Si le Demandeur envisage une injection simultanée de l'Installation de Production et de l'Installation de stockage, indiquer la somme des deux puissances injectées simultanément. Cette puissance sera un des paramètres de l'étude de raccordement. Cette puissance sera, le cas échéant, la puissance de référence pour le calcul de la quote-part.

¹⁴ Joindre l'attestation de bridage.



Le Demandeur souhaite bénéficier du dispositif d' Obligation d'Achat selon l'arrêté en vigueur fixant les conditions d'achat ¹⁵ ¹⁶ :* • Si Non, Responsable d'Équilibre choisi:			
Le Demandeur est candidat ou lauréat à un appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations photovoltaïques :*		Candidat ☐ Oui ☐ Non Lauréat ☐ Oui ☐ Non retenu parmi les lauréats ☐ Les lauréats ne sont pas encore désignés Si Oui, désignation de l'appel d'offres :	
Productibilité moyenne annuelle*			kWh
Date souhaitée pour la mise en service ¹	7*		
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES EN SO	UTIRAGE		
Puissance active maximale soutirée au l Point de Livraison du Site)*	Réseau Public de Distribution (au r	niveau du	kW ¹⁸
Si la puissance est non nulle, le soutirag auxiliaires hors période de production ?		T2	
Uniquement pour les demandes de racc besoins en qualité d'alimentation, quels			☐ Standard ☐ Personnalisé, pour les : ☐ Creux ☐ Coupures
Uniquement pour les demandes de racc simultanée pour une alimentation de se			☐ Oui ☐ Non
✓ Si Oui, Puissance de secours de	emandée en Soutirage		kW ¹¹
RACCORDEMENT ACTUEL AU RÉSEAU			
La demande concerne-t-elle un Site 19 (ou bâtiment supportant l'Installation) déjà raccordé au Réseau Public de Distribution ?* □ Non □ Oui (faire apparaître, sur le plan de masse, le(s) coupe(s) circuit(s) relatif(s) à ce raccordement(s)) □ BT en Soutirage □ BT en Injection □ HTA en Soutirage □ HTA en Injection			
Le Demandeur souhaite-t-il :* □ Cas 1 : la création d'un nouveau Point de Livraison dédié à la présente der □ Cas 2 : le raccordement, sur le Point de Livraison existant, d'une nouvelle Installation relevant de la même entité juridique que l'Installation existante □ Cas 3 : le raccordement, sur le Point de Livraison existant, d'une nouvelle Installation relevant d'une autre entité juridique que l'Installation existante			ison existant, d'une nouvelle e que l'Installation existante ison existant, d'une nouvelle

¹⁹Établissement identifié par son numéro d'identité au répertoire national des entreprises et établissements (SIRET), tel que défini par le décret n°73-314 du 14.03.73.



Page : 7/32

¹⁵ L'accord de rattachement sera demandé avant la Mise en Service de l'Installation dans le cadre de la signature du CARD-I.

¹⁶ En application du 3°de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie, les Installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment d'une puissance crête installée supérieure à 100 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent bénéficier de l'obligation d'achat.

¹⁷ Cette date est fournie à titre indicatif.

¹⁸ kW = kVA en BT en considérant une injection à cos (phi)=1. Si cette valeur est nulle et que la puissance Pmax est inférieure ou égale à 36 kVA, alors il est nécessaire de mettre en œuvre une procédure de Convention d'Autoconsommation Sans Injection (CACSI). Si l'Installation de Consommation est existante, alors ce formulaire n'est pas requis.



Si Cas 2 souhaité:

Indiquer les caractéristiques du site existant :

Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier et pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par Enedis, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA

 ✓ En soutirage : Niveau de tension et Puissance Souscrite actuelle* Référence du contrat de fourniture ou du contrat d'accès (CARD)* Nom du Titulaire* ✓ En injection : Puissance de production installée P_{max} actuelle*	☐ Augme ☐ Mise er Production	ntation de l n œuvre d'u n ntion dans le	'A ☐ HTA :	dement ion de
⇒ Détails modification de raccordement souhaitée				
Si Cas 3 souhaité: Cette demande de raccordement fait l'objet d'une demande de raccordement indirect. ⁶ La Fiche D est à remplir pour chaque Installation indirectement raccordée. CARD-S et/ou CARD-I ou-CU et Puissance de Raccordement en Soutirage et/ou Injection du Site hébergeur:	□ CARD-S □ CU N° Contra	ou CARD-I		kW
DISPOSITIF DE COMPTAGE	IV COILLIA	·		KVV
Schéma de référence souhaité pour le dispositif de comptage ²⁰ *		Schéma S	2 3 4 5 6	
Si Autre, préciser les dispositifs particuliers de comptage souhaités (joindre un schéma explicatif)*				
LOI DE RÉGULATION LOCALE DE PUISSANCE RÉACTIVE (uniquement	pour les de	mandes de	raccordement au ré	seau HTA)
Le Demandeur souhaite qu'Enedis étudie une solution de raccordem loi de régulation locale de puissance réactive de type Q=f(U)*	nent avec ur	ne 🗆 Ou		
Si oui, indiquer les capacités constructives en puissance réactive à prendre en compte ²¹ Si aucune valeur n'est remplie, les valeurs par défaut suivantes seront prises er compte : Qmin = -0,35xPracc inj et Qmax = 0,4xPracc inj			=kVAR n ratio Qmax/Pracc i =kVAR n ratio Qmin/Pracc ir	

²⁰ Schémas de référence selon les descriptions de la note de la DTR Enedis-NOI-RES_46E

9

Page: 8/32

²¹ Si la case « oui » est cochée, joindre un diagramme [P,Q] et [U,Q] précisant les capacités constructives de l'Installation au niveau du point de livraison. Les valeurs remplies doivent respecter les exigences décrites dans la note de la DTR Enedis-NOI-RES_60E, à défaut une attestation d'engagement du producteur à respecter les capacités constructives déclarées (Qmin/Qmax) peut être jointe.



CAPACITES D'ACCUEIL DES DEPARTS HTA EXISTANTS (uniquement pour les in	·	accoract	cs au reseau iiiAj
Dans le cas où la Solution de Raccordement de Référence implique soit : • la création d'un départ direct, • des renforcements du réseau HTA existant, Le Demandeur souhaite qu'Enedis lui fournisse la capacité d'accueil des deux départs existants les plus proches issus du même Poste Source que celui de la Solution de Raccordement de Référence ²²			
Si Oui et dans le cas d'une demande d'Offre de Raccordement, le Demandeur souhaite recevoir, en plus de l'Offre de Raccordement de Référence, un devis d'étude de type :			
division de parc ?puissance de raccordement en injection plus faible ?		□ Non □ Non	
Préciser la puissance minimale de raccordement en injection souhaitée (≥ 70% Pracc inj). ²³	Pracc inj n	nin =	kW
RÉGULATION DE PUISSANCE ACTIVE EN FONCTION DE LA FRÉQUENCE 24			
Toute ou partie de l'installation de production mettra en œuvre une loi de régula active produite en réponse à une variation de fréquence, loi de type P=f(f) ?*	ation de pui	ssance	□ Oui □ Non
RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS GROUPÉES 25 dont la somme des puissan DANS LE CADRE DES SCHÉMAS RÉGIONAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU			-
Le Demandeur atteste qu'il n'a aucun projet déjà raccordé ou en file d'atten Installation utilisant le même type d'énergie, ayant le même code INSEE qui production concerné, et appartenant à la même société ou à une société qui le sens de l'article L. 336-4 du Code de l'énergie*	ie le Site d	e e	ui (aucun autre projet) On (compléter les informations cius)
Indiquer les références des Installations se trouvant dans le cas ci-dessus ²⁵		numé	éros des contrats ou éros des dossiers de andes de raccordement :

Page: 9/32

²² Si la demande concerne une Proposition de Raccordement avant complétude du dossier, les résultats de la Proposition de Raccordement avant complétude du dossier indiqueront, sous réserve des mêmes conditions, la capacité d'accueil des deux départs existants les plus proches, sans restriction concernant le Poste Source dont ils sont issus. Les Propositions de Raccordement avant complétude du dossier sont payantes et soumises à l'acceptation d'un devis.

²³ La Pracc_inj_min correspond à la Puissance de Raccordement en injection la plus faible que le Demandeur est prêt à accepter. Elle servira au dimensionnement de la nouvelle solution de raccordement (nouvelle Pracc_inj qui ne pourra jamais être dépassée, comme précisé dans le mode d'emploi des Fiches de Collecte Enedis-OPE-RES_08E). Dans le cas d'une division potentielle de parc, elle correspond à la somme des puissances de raccordement en injection des deux parcs. Elle ne peut être strictement inférieure à 70% de la Pracc_inj initiale, et sera, par défaut, prise à cette valeur.

²⁴ Selon la description du chapitre 2.3.2.3 de la note DTR Enedis-PROS-RES_10E.

²⁵ Telles que définies à l'article D 342-22 du Code de l'énergie. Comme précisé dans la procédure DTR Enedis-PRO-RES_65E, le code INSEE n'est pas le critère qui sera utilisé directement pour considérer des Installations comme étant groupées. Il apparaît ici car c'est une information à laquelle le Demandeur a accès pour signaler les Installations à examiner par Enedis. Lors de cet examen, Enedis vérifiera si les Installations sont raccordées ou à raccorder sur le même poste HTA/BT. Dans ce cas et si la somme des puissances des Installations dépasse 250 kVA, la quote-part du S3REnR sera appliquée sur la base de la somme des puissances.



PROJETS GROUPÉS EN INJECTION	26		
Cette demande de raccordement	fait-elle l'objet d'une demande d	de raccordement groupée ²⁷ ?*	□ Oui □ Non
✓ Si Oui, préciser les référe	nces des autres demandes ²⁸ :*		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAI	RES ²⁹		
TYPE DE DEMANDE			
Demande (dans tous les cas continuez le questionnaire)*	☐ Offre de Raccordement ave☐ Offre de Raccordement ave	nt avant complétude du dossier c travaux sur les ouvrages dédiés c travaux sur les ouvrages dédiés 342-2 du Code de l'énergie ³⁰	•
CERTIFICATION DES DONNÉES : «	Fiche A : DONNÉES GÉNÉRALES	DU PROJET »	
Date :*	_	om — Prénom du Demandeur ou d gnature*	lu tiers habilité : *

³⁰ L'article L. 342-2 du Code de l'énergie autorise le Demandeur à faire exécuter les travaux de raccordement concernant les ouvrages dédiés à son Installation selon un dispositif décrit dans la note de la DTR Enedis-PRO-RES_67E.



Page: 10/32

²⁶ Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

²⁷ Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 28 août 2007.

²⁸ Préciser les noms, SIRET et adresses des autres demandes de raccordement.

²⁹ Cette rubrique permet au Demandeur d'apporter toutes informations complémentaires nécessaires au traitement de sa demande de raccordement.



Fiche B - CARACTÉRISTIQUES DU SITE À RACCORDER EN BASSE TENSION

Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'un raccordement en Basse Tension, et doit être ignorée pour les Installations se raccordant en HTA. Dans le cas d'une demande de raccordement indirect, remplir <u>une fiche par Installation</u> indirectement raccordée.

Rappel: La tension de raccordement de référence est déterminée en fonction de Puissance de production installée Pmax. L'article 4 de l'arrêté du 23 avril 2008 précise les valeurs de la puissance limite pour un raccordement en basse tension soit 250 kVA, les alinéas IV et V mentionnent qu'aucune Installation ne peut être raccordée dans le domaine de tension BT dès lors que la puissance de l'Installation Pmax dépasse la Plimite.

EMPLACEMENT DU POINT DE LIVRAISON

Importance de la localisation des éléments de votre raccordement

Il existe deux configurations possibles, avec, dans tous les cas, le Coupe-Circuit Principal Individuel accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé. La différence entre les deux configurations porte sur l'emplacement du coffret de contrôle-commande (supportant le compteur) du branchement à puissance surveillée.

Cocher la configuration que vous souhaitez:*

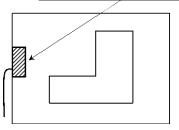
Raccordement de référence □

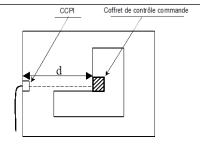
Le coffret de contrôle commande et le CCPI sont positionnés dans une armoire, accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé.

Autre Configuration □

Le coffret de contrôle commande est intégré dans votre bâtiment, dans un local technique par exemple.

CCPI et Coffret de branchement à puissance surveillée





Il est indispensable que vous localisiez le CCPI, le coffret de contrôle commande et l'Appareil Général de Commande et de Protection (AGCP) sur le plan de masse de votre opération, que vous nous fournirez.

Si vous souhaitez un raccordement différent du raccordement de référence, le montant des travaux dans le domaine privé est alors à votre charge :*

- Indiquez la distance entre l'emplacement du coffret CCPI et le coffret de contrôle-commande : d = _____ mètres.
- Souhaitez-vous réaliser la tranchée en domaine privé et fournir le fourreau ?

□ Oui □ Non

(Le diamètre du fourreau sera précisé dans la proposition).

Le Demandeur fournira à Enedis un Plan Géoréférencé des Ouvrages Construits (PGOC) de classe A définie dans l'arrêté du 15 février 2012.

ORDRE DE SERVICE ETUDE (OS	E)
----------------------------	----

Le Demandeur souhaite-t-il bénéficier d'un OSE ³¹	□ Oui	□ Non		
--	-------	-------	--	--

Page: 11/32



³¹ L'OSE permet d'anticiper les études de réalisation avant l'acceptation de la PTF ou de la CRD (Convention de Raccordement Directe). Celui-ci fera l'objet d'un devis dont l'acceptation et le paiement permettront de lancer les études de réalisation. Son montant sera déduit du montant de la contribution au coût du raccordement incombant au producteur.



_	-		,
RESEAU	EL	ECTRIQUE	INTÉRIEUR

Schéma unifilaire de l'Installation intérieure*	Indiquer sur le schéma l'ensemble des Unités de Production, l'organe de couplage de chaque Unité de Production, l'organe de découplage du Site, les connexions éventuelles aux Installations de Consommation et les longueurs et les sections des câbles.
En cas d'utilisation d'onduleurs de type monophasé, donner la répartition de la puissance de raccordement sur chacune des 3 phases ³² *	Phase 1 : kVA Phase 2 : kVA Phase 3 : kVA

UNITÉS DE PRODUCTION*

Onduleurs photovoltaïques*						
Unités	Nombre	Puissance apparente nominale Sn	Puissance apparente maximale Smax			
N° 1		kVA	kVA			
N° 2		kVA	kVA			
N° 3		kVA	kVA			
N° 4		kVA	kVA			
N° 5		kVA	kVA			
N° 6		kVA	kVA			
N° 7		kVA	kVA			
N° 8		kVA	kVA			
N° 9		kVA	kVA			

		Unités de stockage		
Machine	Nombre	Marque et référence	Type (synchrone, asynchrone, onduleur)	Puissance apparente nominale Sn
N° 10				kVA
N° 11				kVA
N° 12				kVA
N° 13				kVA

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - CARACTÉRISTIQUES

Puissance installée respectant les seuls critères généraux d'implantation sur bâti (installation non intégrée au bâti) 33 34*	kWc
Puissance installée respectant les critères généraux d'implantation et d'intégration au bâti (installation intégrée au bâti) 33 34*	
Puissance installée relative à une Installation lauréate ou candidate à un appel d'offres*	kWc
Puissance installée au sol ^{34*}	kWc

9

Page: 12/32

³² Enedis rappelle l'intérêt du Demandeur à équilibrer au mieux son Installation triphasée, pour limiter les frais du raccordement.

³³ En application de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

³⁴ En application du 3°de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie, les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment d'une puissance crête installée supérieure à 100 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent bénéficier de l'obligation d'achat.



Coordonnées géodésiques WGS84 des 4 points extrémaux de l'installation, exprimées au format DMS XX° YY' ZZ.Z" N/S/E/O ³⁵ : Exemple (dans Paris): 48° 51' 25.3" N (latitude) 2° 17' 21.9" E (longitude)	Point 2 (lati (longi Point 3 (lati (longi Point 4 (lati	tude) : tude) : tude) : tude) : tude) :	· ,	" N " □ E □ O " N " □ E □ O " N " □ E □ O " N " □ E □ O " N " □ E □ O
AUTRES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES				
Avez-vous une puissance Q ³⁶ à déclarer ? * Si Oui : Puissance crête des panneaux (Valeur Q) * Numéros de demande de raccordement au Réseau Public de Distribution, ainsi que, si disponible, le numéro de contrat d'achat, des installations à prendre en compte pour le calcul de la puissance crête Q		Oui N° affaire	□ Non kW e raccorden 	nent N°contrat d'achat
CERTIFICATION DES DONNÉES : « Fiche B : CARACTÉRISTIQUES I	DU SITE À RACC	ORDER EN	BASSE TEN	ISION »
	lom – Prénom a ignature*	du Demand	leur ou du t	iers habilité : *

9

Page: 13/32

³⁵ En application de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du code de l'énergie et situées en métropole continentale.

³⁶ Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 9 mai 2017, la puissance Q est définie comme la puissance installée de l'ensemble des autres installations raccordées ou en projet sur le même Site d'implantation que l'installation objet du contrat d'achat, et dont les demandes complètes de raccordement au Réseau Public de Distribution ont été déposées dans les 18 mois avant ou après la date de demande complète de raccordement au Réseau Public de Distribution pour l'installation objet du contrat d'achat. La notion de « même Site » est évaluée au regard des définitions de l'article 2 et des dispositions de l'annexe 3 du présent arrêté.



RAPPEL: REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE D'ONDULEUR PHOTOVOLTAÏQUE ASSURANT LE TRANSIT TOTAL DE PUISSANCE

ONDULEUR				
Marque et référence de l'onduleur*				
Fournir les caractéristiques constructeur de l'onduleur*	Référence du document ³⁷ :			
TECHNOLOGIE				
Puissance apparente nominale de l'onduleur*	kVA			
Courant nominal – In*	A			
Puissance apparente maximale de l'onduleur 38*	kVA			
Type d'électronique de puissance*	☐ Commutation assistée (Thyristors☐ Commutation forcée (IGBT-MLI)	☐ Commutation assistée (Thyristors) ☐ Commutation forcée (IGBT-MLI)		
Tension de sortie assignée*	V			
Type de connexion*	☐ Monophasé ☐ Triphasé ☐ Autre - Préciser :	☐ Triphasé		
IMPÉDANCE A 175 Hz*				
Le Demandeur s'engage sur une valeur d'impédance à 175 l	Hz infinie s'il ne renseigne pas ces donne	ées.		
Impédance du convertisseur à 175 Hz - R et X en ohm, donner les valeurs côté BT (non prise en compte du transformateur) :	□ schéma équivalent série □ schéma équivalent parallèle	$R_{175 \text{ Hz}} = \Omega$ $X_{175 \text{ Hz}} = \Omega$		

9

Page: 14/32

 $^{^{}m 37}$ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier.

³⁸ Si le constructeur n'a pas communiqué de puissance apparente maximale pour son onduleur, préciser, par défaut, la même valeur que la puissance apparente nominale.



PROTECTION DE DÉCOUPLAGE*

La protection de découplage est obligatoire en application de l'article 7 de l'arrêté du 23 avril 2008. Elle peut :

• être intégrée à l'onduleur (ou au sectionneur automatique) (Cocher la case « Intégrée à l'onduleur »), avec un seuil haut de fréquence réglé à 50,6 Hz (réglage VFR 2019²) ;

ou

• en être indépendante, dans ce cas elle sera de type B.1.

□ Intégrée à l'onduleur*

→ Découplage à 51,5 Hz

Joindre la preuve de conformité³9 à la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 : 2012-02 ou DIN VDE 0126-1-1 : 2013-08 avec réglage VFR 2019²

□ Externe à l'onduleur*

HARMONIQUE

Joindre un certificat de la conformité à la CEI ou NF EN (un certificat suffit par type) fourni par le constructeur*:

- ✓ NF EN 61000-3-2 pour les appareils ayant un courant appelé inférieur ou égal à 16 A par phase,
- ✓ CEI 61000-3-4 pour les appareils ayant un courant assigné supérieur à 16 A par phase,
- ✓ NF EN 61000-3-12 pour les appareils ayant un courant appelé supérieur à 16 A et inférieur ou égal à 75 A par phase,
- ✓ NF EN 61000-6-3 en respectant les limites d'émission prescrites dans les normes CEI 61000-3-2 ; CEI 61000-3-3 ; CEI 61000-3-11 ou CEI 61000-3-12.

CERTIFICATION DES DONNÉES : « ONDULEUR PHOTOVOLTAÏQUE »

CERTIFICATION DES DONNEES : « ONDOLEUR PHOTOVOLTAIQUE »				
	Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité : *			
Date :*	Signature*			

³⁹ La preuve de conformité devra être fournie à Enedis au moyen de la déclaration de conformité concernant chacun des appareils mis en œuvre, rédigée suivant la trame au format de la norme NF EN ISO/CEI 17050-1, accompagnée de la copie du certificat de conformité délivré par un organisme de certification et la conformité par déclaration du réglage en fréquence haute aux exigences VFR-2019.



Page: 15/32



Fiche C - CARACTÉRISTIQUES DU SITE À RACCORDER EN HTA

Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'un raccordement en HTA, et doit être ignorée pour les Installations se raccordant en Basse Tension. Dans le cas d'une demande de raccordement indirect, remplir <u>une fiche par Installation</u> indirectement raccordée.

EMPLACEMENT DU POSTE DE LIVRAISON

Importance de la localisation des éléments de votre raccordement*

Enedis vous précise que le poste de livraison doit être accessible 24 h sur 24 h par son personnel, sans franchissement d'accès contrôlé.

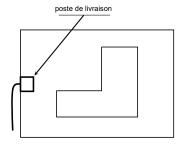
Selon la Documentation Technique de Référence d'Enedis le raccordement de référence de votre Installation correspond au poste de livraison en limite de domaine privé.

À votre demande, Enedis étudie la possibilité de réaliser le déport du poste de livraison à l'intérieur du Site. Enedis vous précise alors que le montant des travaux dans le domaine privé est à votre charge et ne bénéficie pas de la réfaction tarifaire sur le coût du raccordement de votre Installation.

Cocher la configuration que vous souhaitez:*

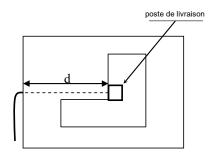
Raccordement de référence :

Le poste de livraison est accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé.



Autre Configuration: □

Le poste de livraison est intégré dans le bâtiment par exemple. Vous devrez garantir l'accès permanent au poste de livraison au personnel d'Enedis



Il est indispensable que vous localisiez le poste de livraison sur le plan de masse de votre opération, que vous nous fournirez.

Si vous souhaitez un raccordement différent du raccordement de référence, le montant des travaux dans le domaine privé est alors à votre charge :*

Indiquez la distance entre le point de pénétration souhaité pour votre raccordement et le poste de livraison :

d = mètres

Souhaitez-vous réaliser la tranchée en domaine privé et fournir le(s) fourreau(x) ? ☐ Oui ☐ Non

Le diamètre des fourreaux sera précisé dans la Convention de Raccordement.

Le Demandeur fournira à Enedis un Plan Géoréférencé des Ouvrages Construits (PGOC) de classe A définie dans l'arrêté du 15 février 2012.

ORDRE DE SERVICE ÉTUDE (OSE)

Le Demandeur souhaite-t-il bénéficier d'un OSE ⁴⁰ □ Oui □ Non

Page: 16/32



⁴⁰ L'OSE permet d'anticiper les études de réalisation avant l'acceptation de la PTF ou de la CRD (Convention de Raccordement Directe). Celui-ci fera l'objet d'un devis dont l'acceptation et le paiement permettront de lancer les études de réalisation. Son montant sera déduit du montant de la contribution au coût du raccordement incombant au producteur.



RÉSEAU ÉLECTRIQUE INTÉRIEUR

Schéma de l'Installation intérieure*	Indiquer sur le schéma l'ensemble des transformateurs	
	d'évacuation (reporter leur puissance nominale Sn), les onduleurs,	
	la position de l'organe de couplage de chaque Unité de Production	
	et la position de l'organe de découplage. Indiquer les longueurs et	
	sections des câbles HTA entre les postes satellites.	
Scháma du nosto do livraison*	Joindre un schéma unifilaire précisant les caractéristiques des	
Schéma du poste de livraison*	matériels électriques (matériel HTA, comptage, TT, TC,	
	protection).	
Mise sous tension des transformateurs d'évacuation des	☐ Échelonnée 1 à 1	
machines de production lors d'une remise en service du	☐ Simultanée par fermeture du disjoncteur général	
Site, suite à découplage ou opération d'entretien*	☐ Transformateurs magnétisés par les machines de production	
COMPENSATION GÉNÉRALE DU SITE : NB : ne pas inclure dans cette compensation générale la compensation proporting de machine		
Le Site est-il équipé de batteries de condensateurs de	□ Oui	
compensation générale ?	□ Non	
Puissance totale des condensateurs	kvar	
Nombre de gradins et puissance unitaire	/kvar	

9



TRANSFORMATEURS D'ÉVACUATION ET UNITÉS DE PRODUCTION*

Transformateurs d'évacuation*		Unités de Production associées au transformateur*			
		Onduleurs*			
Marque et n° de référence	Puissance apparente nominale Sn	Nombre	Nombre	Puissance apparente nominale Sn	Puissance apparente maximale Smax
	kVA			kVA	kVA
	kVA			kVA	kVA
	kVA			kVA	kVA
	kVA			kVA	kVA
	kVA			kVA	kVA
	kVA			kVA	kVA
	kVA			kVA	kVA
	kVA			kVA	kVA
	kVA			kVA	kVA

Transformateurs d'évacuation			Unités de Stockage associées au transformateur			
Marque et n° de référence	Puissance nominale Sn	Nombre	Nombre	Marque et n° de référence	Type (synchrone, asynchrone, onduleur)	Puissance apparente nominale Sn
	kVA					kVA
	kVA					kVA
	kVA					kVA
	kVA					kVA

ANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - CARACTÉRISTIQUES

Puissance installée respectant les seuls critères généraux d'implantation sur bâti (installation non intégrée au bâti) 41 42*	kWc
Puissance installée respectant les critères généraux d'implantation et d'intégration au bâti (installation intégrée au bâti) 41 42 *	kWc
Puissance installée relative à une Installation lauréate ou candidate à un appel d'offres*	kWc
Puissance installée au sol 42*	kWc

9

Page: 18/32

⁴¹En application de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les Installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

⁴² En application du 3°de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie, les Installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment d'une puissance crête installée supérieure à 100 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent bénéficier de l'obligation d'achat.



Coordonnées géodésiques WGS84 des 4 points extrémaux de l'installation, exprimées au format DMS XX° YY' ZZ.Z" N/S/E/O ⁴³ * Exemple (dans Paris): 48° 51' 25.3" N (latitude) 2° 17' 21.9" E (longitude)	Point 2 (lati (long Point 3 (lati (long Point 4 (lati	itude):°'
AUTRES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES	(long	ritude) :°'" □E □O
Avez-vous une puissance Q ⁴⁴ à déclarer ? * Si oui : Puissance crête des panneaux (Valeur Q) * Numéros de demande de raccordement au Réseau Public de Distribution, ainsi que, si disponible, le numéro de contrat d'achat, des installations à prendre en compte pour le calcul de la puissance crête Q		Oui Non kWc N° affaire raccordement N°contrat d'achat
DISPOSITIF DE SURVEILLANCE (Si la Pmax de l'Installation de Pr	oduction est su	périeure ou égale 5 MW) *
Le Demandeur souhaite-t-il bénéficier de la prestation P645 (Mise à disposition de surveillance pour une Installation de Production HTA) ? Si Non, le Demandeur devra fournir et installer un dispositif de surveillance auto par Enedis.		□ Oui □ Non
CERTIFICATION DES DONNÉES : « Fiche C - CARACTÉRISTIQUES I	DII SITE À RACC	ORDER EN HTA »
		du Demandeur ou du tiers habilité : *

9

Page: 19/32

⁴³ En application de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

⁴⁴ Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 9 mai 2017, la puissance Q est définie comme la puissance installée de l'ensemble des autres Installations raccordées ou en projet sur le même Site d'implantation que l'Installation objet du contrat d'achat, et dont les demandes complètes de raccordement au Réseau Public de Distribution ont été déposées dans les 18 mois avant ou après la date de demande complète de raccordement au Réseau Public de Distribution pour l'Installation objet du contrat d'achat. La notion de « même Site » est évaluée au regard des définitions de l'article 2 et des dispositions de l'annexe 3 du présent arrêté.



RAPPEL : REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE D'ONDULEUR PHOTOVOLTAÏQUE ASSURANT LE TRANSIT TOTAL DE PUISSANCE

ONDULEUR				
Marque et référence de l'onduleur*				
Fournir les caractéristiques constructeur de l'onduleur*	Référence du document ⁴⁵ :			
TECHNOLOGIE				
Puissance apparente nominale de l'onduleur*	kVA			
Courant nominal – In*	A			
Puissance apparente maximale de l'onduleur 46*	kVA			
Type d'électronique de puissance*	☐ Commutation assistée (Thyristors)☐ Commutation forcée (IGBT-MLI)			
Tension de sortie assignée*	V			
Type de connexion*	☐ Monophasé ☐ Triphasé			
IMPÉDANCE A 175 Hz* Le Demandeur s'engage sur une valeur d'impédance à 175 Hz	infinie s'il ne renseigne pas ces donnée	es.		
Impédance du convertisseur à 175 Hz - R et X en ohm, donner les valeurs côté BT (non prise en compte du transformateur)	☐ schéma équivalent série☐ schéma équivalent parallèle	$R_{175 \text{ Hz}} = \Omega$ $X_{175 \text{ Hz}} = \Omega$		
COMPORTEMENT EN CAS DE COURT CIRCUIT EN SORTIE ONDULEUR Fournir la valeur du courant crête maximal (Ip) et/ou le courant de court-circuit symétrique initial (Ik'')				
Valeurs mesurées à la sortie de l'aérogénérateur, donner les valeurs côté BT (non prise en compte du transformateur) Ip = Ik" =				

P

Page: 20/32

 $^{^{\}rm 45}\,\mathrm{Pr\acute{e}ciser}$ le nom du document qui sera fourni avec le dossier.

⁴⁶Si le constructeur n'a pas communiqué de puissance apparente maximale pour son onduleur, préciser, par défaut, la même valeur que la puissance apparente nominale.



HARMONIQUES*

Dans	Courant harmonique	Done	Courant harmonique		
Rang	% de In	Rang	% de In		
2		3			
4		5			
6		7			
8		9			
10		11			
12		13			
14		15			
16		17			
18		19			
20		21			
22		23			
24		25			
26		27			
28		29			
30		31			
32		33			
34		35			
36		37			
38		39			
40		41			
42		43			
44		45			
46		47			
48		49			
50			•		

In = courant nominal de l'onduleur. Mettre 0 si le courant harmonique est mesuré nul ou est jugé négligeable.

CERTIFICATION DES DONNÉES : « ONDULEUR PHOTOVOLTAÏQUE »

Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité : *
Signature*

E



RAPPEL : REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE DE TRANSFORMATEUR PRÉSENT SUR LE SITE

TRANSFORMATEUR DE DEBIT DES ONDULEURS - CARACTERIS	TIQUES ELECTRIQUES	
Marque et référence du transformateur*		
Fournir les caractéristiques constructeur du transformateur*		Référence du document ⁴⁷ :
Puissance nominale*		kVA
Tension primaire*		kV
Tension secondaire*		kV
Tension de court-circuit*		%
Courant d'enclenchement - I enclenchement crête / I nominal crête 48 (remplir la valeur prenant en compte le dispositif de limitation de courant d'enclenchement le cas échéant) Utilisation d'un dispositif de limitation de courant d'enclenchement : Oui (si oui, une attestation du constructeur précisant la valeur du courant d'enclenchement maximal doit être jointe aux Fiches de Collecte) Non		p.u
Courant à vide*		%
Pertes à vide*		kW
Pertes au courant nominal*		kW
CERTIFICATION DES DONNÉES : « TRANSFORMATEUR »		
Date :*	Nom – Prénom du De	emandeur ou du tiers habilité : *

Rappel : I enclenchement crête / I nominal crête = I enclenchement crête / I nominal efficace / $\sqrt{2}$.



Page: 22/32

⁴⁷ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier.

 $^{^{\}rm 48}$ Vérifier si le courant d'enclenchement est rapporté au courant nominal efficace ou crête.



Fiche T - CARACTÉRISTIQUES TECHNOLOGIQUES DES INSTALLATIONS DU SITE A RACCORDER

Fiche T1 - CARACTÉRISTIQUES DE PRODUCTION

CARACTÉRISTIQUES GÉNI	ÉRALES DES MOYENS	DE PRODUCTIO	ON*			
Si nécessaire, veuillez coo	her plusieurs filières	•				
FILIÈRE ⁶ *	TECHN	IOLOGIE 6*				
SOLAIRE		ique				
□ STOCKACE HORS	☐ BATTERIE					
☐ STOCKAGE HORS HYDRAULIQUE	☐ HYDROGÈNE					
HTDRAULIQUE	□ VOLANT D'INEF	RTIE				
Nombre total de groupes	de production, y com	pris de stockag	e ⁶ *			
CARACTÉRISTIQUES COM	PLÉMENTAIRES POU	R LE STOCKAGE	(hors hydraul	ique)		
Cette demande comprend	l-elle le raccordemen	t d'un moyen de	e stockage ?*	□ Oui □ Non		
Si Oui :						
- Pmax installée en cha	arge ⁶ *			kW		
- Pmax installée en dé	charge ⁶ *			kW		
- Énergie stockable ⁶ *				MWh		
- Si le stockage est hors hydraulique, indiquez si la charge du stockage est effectuée principalement ⁴⁹ :			☐ à partir du Réseau Public de Distribution ou à partir d'une Installation de Production non renouvelable ⁵⁰ du même Site ☐ à partir d'une Installation de Production renouvelable ⁵⁰ du même Site			
Cette fiche n'est à renvoy de stockage.		CARACTÉRISTIC		OMMATION ture que les auxiliaires de prod	duction ou	qu'un moy
CARACTÉRISTIQUES POU	R UN SITE RACCORDE	AU RÉSEAU BI	Г			
La liste suivante nous pe	rmettra d'identifier stiques particulières	le type d'appai il est importan	reil que comp t de les identi	orte votre Installation. Certai fier pour apporter à votre pi n électrique.		
Vos installations comporto		_			_	_
Appareils de rac		□ Non		Pompes à chaleur :		□ Non
Machines à		□ Non		Climatisation:		□ Non
Ascenseur ou monte	_	□ Non		Chaudière électrique :		□ Non
Engins de levage (pont r		□ Non	Nie wele ver ive	Onduleur de puissance :		□ Non
Compresseur de		□ Non □ Non	иотрге imp	ortants d'ordinateurs (PC) :	⊔ Oui	☐ Non
Le cas échéant, merci de r		ent les éléments	s suivants :			
- Puissance des moteu				kVA		

- Puissance totale des *process* de type traction électrique

9

Page: 23/32

kVA

 $^{^{\}rm 49}\,\mbox{Pour}$ mise en application du chapitre 2.3.4 de la note DTR Enedis-PRO-RES_78E .

 $^{^{50}\,\}mbox{Selon}$ la définition de l'article L 211-2 du Code de l'énergie.



CARACTÉRISTIQUES POUR UN SITE RACCORDÉ AU RÉSEAU HTA

La liste suivante nous permettra d'identifier le type d'appareil que comporte votre Installation. Certains de ces appareils présentant des caractéristiques particulières il est important de les identifier pour apporter à votre projet la solution de raccordement la plus adaptée et ainsi garantir la qualité de votre alimentation électrique.				
- Nombre de transformateurs HTA/BT :				
- Puissance des transformateurs :	kVA			
Présence de <i>process</i> utilisant la force motrice (compression de climatisation, robotique, machine-outil, chaîne de fabrication, tlaminage, forage): ✓ Si oui, puissance totale de la force motrice :	□ Oui □ Non kVA			
Présence de <i>process</i> de chauffage industriel (chaudières électri (résistance, câbles)) : ✓ Si oui, puissance totale des <i>process</i> « chauffage industriel (chaudières électri		□ Oui □ Non kVA		
Présence de <i>process</i> de type électrochimie (électrolyse) : ✓ Si oui, puissance totale des <i>process</i> « électrochimie »	:	□ Oui □ Non kVA		
Présence de <i>process</i> de type électrothermie (fours à induction à induction à haute fréquence, fours à arcs à courant alternatif continu, chauffage micro-ondes, fours à résistance) ✓ Si oui, puissance totale des <i>process</i> « électrothermie »	□ Oui □ Non kVA			
Présence de <i>process</i> de type soudage : ✓ Si oui, puissance totale des <i>process</i> « soudage » :	□ Oui □ Non kVA			
Présence de <i>process</i> de type broyage (broyeur concasseur) : ✓ Si oui, puissance totale des <i>process</i> « broyage » :	□ Oui □ Non kVA			
Présence de <i>process</i> de type traction électrique (tramway, sous ✓ Si oui, puissance totale des <i>process</i> « traction électriq	·	□ Oui □ Non kVA		
Présence d'autres usages perturbateurs (éclairage à décharge, éclairage générant des harmoniques): ✓ Si oui, puissance totale des autres usages perturbateurs :		□ Oui □ Non kVA		
CERTIFICATION DES DONNÉES : « Fiche T : CARACTÉRISTIQUES RACCORDER »	S TECHNOLOGIQUES DES INSTAL	LATIONS DU SITE À		
	Nom – Prénom du Demandeur d	ou du tiers habilité :*		
Date :*	Signature*			

9



Fiche E - CARACTÉRISTIQUES DES AUTRES GÉNÉRATEURS À RACCORDER

Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'un raccordement d'une unité de Stockage.

PROTECTION DE DÉCOUPLAGE (uniquement pour les installations raccordées au r	éseau BT)*
La protection de découplage est obligatoire en application de l'article 7 de l'arrêté du 23 avril 2008. Elle peut :	
 être intégrée à l'onduleur ⁵¹ (ou au sectionneur automatique), avec un seuil haut de fréquence réglé à 50,6 Hz (réglage VFR 2019²); ou 	☐ Intégrée à l'onduleur* → Découplage à 51,5 Hz Joindre la preuve de conformité 52 à la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 : 2012-02 ou DIN VDE 0126-1-1 : 2013-08 avec réglage VFR 2019²
 un relais externe de protection de découplage conforme aux chapitres 4.2 - 4.3 - 4.4 - 6.3 et 6.4 de la pré-norme DIN VDE 0126-1-1 : 2013-08, avec un seuil haut de fréquence réglé à 51,5 Hz (réglage VFR 2019 ²); ou 	☐ Relais externe DIN VDE 0126-1-1 * Marque: Modèle: → Joindre la preuve de conformité 53
• une protection de découplage de type B.1.	☐ Protection de type B.1*

9

Page: 25/32

⁵¹ Uniquement possible pour d'une unité avec onduleurs : la fiche E4 doit être complétée.

⁵² La preuve de conformité devra être fournie à Enedis au moyen de la déclaration de conformité concernant chacun des appareils mis en œuvre, rédigée suivant la trame au format de la norme NF EN ISO/CEI 17050-1, accompagnée de la copie du certificat de conformité délivré par un organisme de certification et la conformité par déclaration du réglage en fréquence haute aux exigences VFR-2019.

⁵³ Via une attestation de conformité (émise par un organisme externe certifié) aux chapitres de la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 4.2- 4.3 - 4.4- 6.3 et 6.4, avec un seuil haut de fréquence réglé à 51,5 Hz (réglage VFR 2019).



Fiche E1 - MACHINE SYNCHRONE

RAPPEL*	
Marque et type de la machine de production	
CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES	
Puissance apparente nominale électrique*	kVA
Tension de sortie assignée*	kV
Facteur de puissance nominal*	
Réactance directe subtransitoire (non saturée) X''d*	%
Réactance inverse Xi 54*	%
Moment d'inertie*	kg.m²
Vitesse de rotation de référence*	tr/min
Fournir les caractéristiques constructeur de la machine synchrone*	Référence du document ⁵⁵ :
CERTIFICATION DES DONNÉES : « Fiche E1 : MACHINE SYN	CHRONE »
	Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité : *
Date :*	Signature*

9

Page : 26/32

⁵⁴ Possibilité de pendre la moyenne arithmétique des réactances subtransitoires longitudinales et transversales (X"d et X"q) pour le calcul de la réactance inverse (Xi). Ces réactances devraient correspondre à un état peu saturé; on pourra adopter, dans la pratique, la moyenne arithmétique des valeurs aux états saturé et non saturé (la différence entre états saturés et non saturés est de 30% à 40%).

 $^{^{\}rm 55}$ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier.



Fiche E2 - MACHI	NE ASYNCHRONE		
Marque et type de la machine de production			
CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES Note importante : Si la machine est utilisée à la fois en couplag	e triangle et étoile, les 2 colonne	es sont à renseig	ner
Couplage*		☐ Étoile	☐ Triangle
Puissance apparente nominale électrique (de la machine seule compensation par condensateurs ou électronique)*	e, <u>sans tenir compte de la</u>	kVA	kVA
Tension de sortie assignée*		kV	kV
Facteur de puissance nominal (<u>sans tenir compte de la compe</u> <u>électronique</u>)*	nsation par condensateurs ou		
Courant nominal (I nominal)*		A	A
I démarrage / I nominal ⁵⁶ (rotor bloqué)*			
Glissement nominal en fonctionnement moteur*		%	%
Fournir les caractéristiques constructeur de la machine asynch Référence du document ⁵⁷ :	rone*		
MODÈLE ÉQUIVALENT			
Couplage pour les valeurs suivantes des impédances*	□ Étoile □ Triangle		
R1*	Ω		
X1*	Ω		
R'2*	Ω		
X'2*	Ω		
Rm (schéma parallèle)*	Ω		
Xm (schéma parallèle)*	Ω		
SCHÉMA DU MODÈLE ÉQUIVALENT R1 X1	X'2		
Vn Xm CERTIFICATION DES DONNÉES : « Fiche E2 : MACHINE ASYNCH	Rm \$R'2/g		
	Nom – Prénom du Demandeur	ou du tiers habili	té : *
Date :*	Signature*		

9

Page: 27/32

⁵⁶ I nominal de la machine seule, <u>sans tenir compte de la compensation par condensateurs ou électronique</u>.

 $^{^{\}rm 57}$ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier.



Fiche E3 - BATTERIES DE CONDENSATEURS DE COMPENSATION PROPRES A LA MACHINE

KAPPEL*		
Marque et type de la machine de production		
CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES		
Cette machine comporte-t-elle des condensateurs propres ? *	•	□ Oui □ Non
Puissance totale des condensateurs*		kvar
Nombre de gradins et puissance unitaire*		/ kvar
CERTIFICATION DES DONNÉES : « Fiche E3 : BATTERIES DE COI	NDENSA	ATEURS DE COMPENSATION PROPRES À LA MACHINE »
	Nom -	- Prénom du Demandeur ou du tiers habilité : *
Date :*		ure*

9



Fiche E4 - ONDULEUR ASSURANT LE TRANSIT TOTAL DE PUISSANCE

RAPPEL - REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE D'ONDULEUR ASSURANT LE TRANSIT TOTAL DE PUISSANCE

ONDULEUR			
Marque et référence de l'onduleur*			
Fournir les caractéristiques constructeur de l'onduleur*	Référence du document ⁵⁸ :		
TECHNOLOGIE			
Puissance apparente nominale de l'onduleur*	kVA		
Courant nominal – In*	A		
Puissance apparente maximale de l'onduleur ⁵⁹ *	kVA		
Type d'électronique de puissance*	☐ Commutation assistée (Thyristo☐ Commutation forcée (IGBT-MLI	•	
Tension de sortie assignée*	V		
Type de connexion*	☐ Monophasé ☐ Triphasé		
Le Demandeur s'engage sur une valeur d'impédance à 175 Hz impédance du convertisseur à 175 Hz - R et X en ohm, donner les valeurs côté BT (non prise en compte du transformateur) COMPORTEMENT EN CAS DE COURT-CIRCUIT EN SORTIE ONDU Fournir la valeur du courant crête maximal (Ip) et/ou le courant crête maximal (Ip) et/	☐ schéma équivalent série ☐ schéma équivalent parallèle JLEUR nt de court-circuit symétrique initia	$R_{175 \text{ Hz}} = \underline{\qquad \qquad } \Omega$ $X_{175 \text{ Hz}} = \underline{\qquad \qquad } \Omega$ al (Ik'')	
Valeurs mesurées à la sortie de l'aérogénérateur, donner les v côté BT (non prise en compte du transformateur)	valeurs □ côté HTA □ côté BT	Ip =A Ik'' =A	
HARMONIQUES (uniquement pour les Installations raccordées Joindre un certificat de la conformité à la CEI ou NF EN (un certi ✓ NF EN 61000-3-2 pour les appareils ayant un courat ✓ CEI 61000-3-4 pour les appareils ayant un courant ✓ NF EN 61000-3-12 pour les appareils ayant un courant phase, ou ✓ NF EN 61000-6-3 en respectant les limites d'émiss CEI 61000-3-11 ou CEI 61000-3-12.	ficat suffit par type) fourni par le co int appelé inférieur ou égal à 16 A p assigné supérieur à 16 A par phase ourant appelé supérieur à 16 A et	oar phase, , inférieur ou égal à 75 A par	

9

Page: 29/32

 $^{^{\}rm 58}$ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier.

⁵⁹Si le constructeur n'a pas communiqué de puissance apparente maximale pour son onduleur, préciser, par défaut, la même valeur que la puissance apparente nominale.



HARMONIQUES (uniquement pour les installations raccordées au réseau HTA)*

Dona	Courant harmonique	Dong	Courant harmonique
Rang -	% de In	Rang	% de In
2		3	
4		5	
6		7	
8		9	
10		11	
12		13	
14		15	
16		17	
18		19	
20		21	
22		23	
24		25	
26		27	
28		29	
30		31	
32		33	
34		35	
36		37	
38		39	
40		41	
42		43	
44		45	
46		47	
48		49	
50			

CERTIFICATION DES DONNÉES: « Fiche E4: ONDULEUR assurant le transit total de puissance »

	Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité : *
Date :*	Signature*

9



		AU RACCORDEMENT	

Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'une demande de raccordement indirect en BT ou en HTA, et doit être ignorée pour les demandes de raccordement direct au Réseau Public de Distribution. Dans le cas d'une demande de raccordement indirect, remplir <u>une fiche par Installation</u> indirectement raccordée.

le de raccorden	nent indirec	t)		
Nom*				
SIRET*				
Adresse*				
Code Postal – Ville*				
Code INSEE Commune*				
Coordonnées GPS du PdL*			1	
[Latitude (Décimal) ; Longitude (Décimal)] dans le système WGS84			/	
RÉSEAU ÉLECTRIQUE INTÉRIEUR SPÉCIFIQUE AU RACCORDEMENT INDIRECT				
raccordement Production à des câbles cor	Indiquer sur le schéma l'ensemble des tronçons de la liaison de raccordement entre le PdL et le poste de l'Installation de Production à raccorder. Indiquer les longueurs, sections et nature des câbles composant cette liaison. Indiquer la position, le type et les réglages des éventuels organes de coupure installés en aval du PdL.			
CERTIFICATION DES DONNÉES : « DONNÉES SPÉCIFIQUES AU RACCORDEMENT INDIRECT »				
Signature du groupement solidaire*				
	e WGS84 DEMENT INDIRI Indiquer sur I raccordement Production à i des câbles cor les réglages de PdL. AU RACCORDE	e WGS84 DEMENT INDIRECT Indiquer sur le schéma l' raccordement entre le Production à raccorder. In des câbles composant cet les réglages des éventuels PdL. AU RACCORDEMENT INDIR	Indiquer sur le schéma l'ensemble des tronçon raccordement entre le PdL et le poste de Production à raccorder. Indiquer les longueurs, s des câbles composant cette liaison. Indiquer la p les réglages des éventuels organes de coupure ir PdL. AU RACCORDEMENT INDIRECT »	



Page: 31/32

 $^{^{\}rm 60}$ Indiquer la forme juridique (exemple : SARL DUPONT) et fournir un KBIS.



ANNEXE MODÈLE DE DÉCLARATION DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES SOLIDAIRES

DÉCLARATION DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES SOLIDAIRES				
En vue de l'exécution de la Convention de Raccordement à signer avec Enedis				
Les entreprises soussignées déclarent avoir constitué un groupement d'entreprises solidaires en vue de l'exécution de la				
Convention de Raccordement à signer avec Enedis				
Chacune des entreprises soussignées est responsable solidairement de toutes les obligations visées à la Convention de Raccordement.				
nuccordenient.				
Désignation sière agial advance complètes	Nom et qualité du signataire dûment habilité pour			
Désignation, siège social, adresse complètes et n° d'immatriculation au RCS des entreprises	représenter son entreprise,			
	date et signature			
	adma)			
(si le nombre d'entreprises le justifie, poursuivre le tableau	sur une 2º ^{me} page)			

9

Page: 32/32